

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PATIENT HOSPITALISÉ À LA CLINIQUE DES ÉPINETTES

Vous avez décidé d'entreprendre une démarche de soin dans notre établissement, nous vous remercions de votre confiance. Le respect et la bienveillance sont des valeurs au cœur de notre prise en charge par l'ensemble de notre équipe pluridisciplinaire.

Nous vous demandons donc de vous conformer au règlement de fonctionnement de la clinique les Épinettes.

Il a pour objet de vous informer des règles de la structure, en préservant le respect individuel et le maintien de l'équilibre institutionnel. Dans le cas où vous n'adhérez pas au projet de soins ou transgresseriez lesdites règles, l'interruption de votre suivi sera décidée par l'équipe pluridisciplinaire et la Direction.

**Ce règlement de fonctionnement équivaut à un contrat de soin ; il est donc considéré comme un engagement thérapeutique :**

### A votre arrivée :

- Merci de remettre médicaments et tout produit interdit (alcool, substances ...) au professionnel de santé qui vous accueille.

### Vie sociale, vie en collectivité :

- Par mesure de sécurité, il vous est demandé de ne pas apporter au sein de l'établissement des objets, instruments ou appareils électriques (bouilloire, cafetière, chauffage d'appoint...), appareils à gaz ou alcool, couteaux, ciseaux...
- Par mesure d'hygiène, la nourriture périssable ne doit pas être introduite au sein de l'établissement ni être stockée dans la chambre (se référer à la liste des aliments autorisés),

- Les livraisons extérieures ne sont pas autorisées et seront refusées par l'établissement (portage de repas, Amazon...).
- Il n'est pas possible d'enregistrer, de photographier et de filmer dans l'établissement pour des raisons de confidentialité et de secret médical,
- Nous vous demandons d'adopter une attitude correcte et adaptée à la vie en collectivité. Une attitude courtoise est attendue avec le personnel et les personnes hospitalisées,
- Vous pouvez accéder aux lieux communs aux horaires suivants : 7h-22h30 en semaine et 7h-23h les weekends,
- Il vous est demandé de regagner votre chambre à 22h30 en semaine et 23h les weekends,
- Les lieux communs sont des endroits de convivialité et doivent rester des espaces de tranquillité pour tous. Les appels personnels, l'écoute de la musique ou toute activité bruyante doit s'effectuer avec le maximum de discrétion, nous vous remercions de prendre soin de ces lieux.
- Votre chambre est un espace personnel. Aucun rassemblement n'y est autorisé (patient, famille...). L'accès aux étages de soins n'est autorisé qu'aux patients. Les rencontres entre personnes hospitalisées ne peuvent se faire que dans les espaces communs,
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition ou de vol d'objet de valeur, argent, carte de crédit, documents importants, ordinateur, téléphone, sac à main, vêtements, etc... ; nous vous conseillons de les confier à un proche.

## Programme thérapeutique

- Votre engagement aux soins est indispensable. La participation aux ateliers et les rendez-vous individuels sont obligatoires et font partie de votre programme de soins,

- Afin de garantir une bonne organisation et la continuité des soins, il vous est demandé de respecter les différents horaires (repas, soins, sorties, ateliers, couchers...).

**NB:** Si vous avez 3 absences injustifiées aux ateliers et rendez-vous individuels sur la totalité de votre séjour, la question d'une sortie disciplinaire se posera auprès de l'équipe pluridisciplinaire et la Direction.

### Permissions de sortie

- Les permissions de sortie sont élaborées dans le cadre de vos soins et ne sont pas automatiques ; elles peuvent par conséquent être refusées. Toute sortie de l'établissement doit être validée sur le plan médical et administratif,
- Les permissions de sortie sont acceptées dans un cadre et selon des modalités spécifiques (vous pouvez vous référer au chapitre dédié du livret d'accueil),
- Vous vous engagez à ne consommer aucune substance toxique (alcool, cannabis, médicaments, drogues...) durant l'intégralité de votre séjour, permissions incluses. Des contrôles seront effectués systématiquement,
- Vous pouvez vous référer au livret d'accueil pour en connaître les modalités spécifiques.

### Visites

- Les visites sont autorisées selon des modalités spécifiques. Vous pouvez vous référer au livret d'accueil pour les connaître.
- Les mineurs ne sont pas acceptés au sein de l'établissement.
- Les animaux ne sont pas acceptés au sein de l'établissement.
- Les visiteurs s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement.

## CAS DE RUPTURE DU CONTRAT DE SOINS

Les règles suivantes doivent être respectées. Leur non-respect peut entraîner l'interruption de votre hospitalisation :

❖ L'introduction et/ou la consommation dans l'établissement de boissons alcoolisées, de boissons dites « sans alcool » (bières sans alcool, vin sans alcool...), de substances illicites (cannabis, drogues...), de toute forme de CBD, de médicaments, de boissons énergisantes, de solvants, sont strictement interdites ; ils seront récupérés par l'équipe soignante et détruits. De ce fait, l'équipe soignante se réserve le droit de faire un inventaire inopiné de toutes les chambres des patients et de leurs effets personnels, tout au long de l'hospitalisation, de même qu'à effectuer des prélèvements de contrôle (alcootest et autres, ...),

❖ La consommation en dehors de l'établissement de boissons alcoolisées, de substances illicites (drogues, cannabis...) ou de médicaments est strictement interdite (alcootests systématiques à chaque retour de permission de sortie, alcootests et recherches de toxiques urinaires réalisés de manière aléatoire pendant le séjour), et ce, quel que soit votre projet thérapeutique pendant votre séjour.

❖ Il est impératif de respecter l'ensemble des professionnels de l'établissement, des autres patients, du matériel... Les comportements inadaptés ou irrespectueux, les actes de violences physiques ou morales, les dégradations sont formellement interdits. Les autorités compétentes pourront être appelées le cas échéant ; les dégradations seront à votre charge et/ou à celle de votre famille,

❖ Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les chambres et dans les locaux communs (même avec les fenêtres ouvertes). Un espace fumeur est accessible de 7h00 à 22h30,

❖ Tout acte de commerce divers, de trafic de médicaments, drogues, toxiques ou alcools, de trocs vestimentaires ou autres, de collectes d'argents, de prêt d'argent et toute vente d'objets personnels sont interdits entre patients.

L'ensemble des consignes incendies est affiché dans les locaux de la clinique. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

La Direction et l'équipe médicale déclinent toute responsabilité concernant les sorties sans autorisation, transactions, trafics, pertes d'argent ou d'objets de valeur, utilisation d'un véhicule, incidents ou accidents, quels qu'ils soient et qui pourraient survenir si les patients et leurs familles (ou correspondants, accompagnateur et visiteurs) enfreignaient les règles susnommées ou contrevenaient au règlement de fonctionnement de la clinique.

Il en sera de même si vous êtes responsable d'un incident grave ou d'actes de violence à l'extérieur de l'établissement durant votre hospitalisation.



En cas de non-respect de ces règles, la clinique se réserve le droit de refuser une hospitalisation ultérieure.

Directeur  
Antoine CHARVET

Médecin coordinateur  
Nicolas DELIMBEUF

Attachée de Direction  
Kaoutar HAMMICHE

IDEC  
Constantin MINETTO



Signature du patient

Nom Prénom :

Fait à Paris le :